



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAX,
 Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
 M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENault,
 M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
 M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC RTE RUE GEORGES CHAULET

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 et suivants,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2122-3

Accusé de réception en préfecture
 040-214000887-20200924-20200924-25-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2020
 Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme 15 septembre 2020 .

CONSIDÉRANT la demande de RTE qui a pour but de raccorder le futur poste source ENEDIS,

CONSIDÉRANT que les travaux correspondants traversent la parcelle communale cadastrée AM n° 42.

SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DECIDE

D'APPROUVER l'institution d'une servitude au profit de RTE sur la parcelle communale cadastrée AM n° 42, sise rue Georges Chaulet,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-25-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020